



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 19 mars 2015

Monsieur Francis Rol-Tanguy
Secrétaire Général
des MEDDE/MLETR

Monsieur le Secrétaire Général,

Le décret du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP prévoit la mise en place de ce régime indemnitaire nouveau pour de nombreux corps de la Fonction publique de l'État. Comme vous le savez toutes les organisations syndicales représentées au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (à l'exception de la CGC qui s'est abstenue) ont voté contre ce régime qui, en période de restrictions budgétaires, ajouterait un gel indemnitaire de fait au gel indiciaire déjà supporté par les agents de l'État.

La CGT vous demande de porter auprès de la Fonction Publique et du gouvernement son abrogation. Le 10 mars dernier la ministre chargée de la Fonction Publique a ouvert la séquence de négociations avec les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui doivent se dérouler jusqu'en juillet. Elles vont donner lieu à une remise à plat des composantes des rémunérations en confrontant les revendications des organisations syndicales et les réponses du gouvernement.

Nous appelons également votre attention sur le total irréalisme consistant à vouloir mettre en place le RIFSEEP d'ici le 1^{er} juillet 2015, alors que le seul texte fixant les barèmes parus à ce jour ne concerne que les adjoints administratifs. Lors du CTM du 17 mars, le DRH a indiqué qu'une réunion interministérielle se tiendrait très prochainement sur un report d'application du RIFSEEP et qu'en tout état de cause, une continuité de paiement des primes aux agents devra être assurée.

Tous les agents du MEDDE et du MLETR sont affectés depuis maintenant plusieurs années par de graves dysfonctionnements de gestion des ressources humaines et de paye. Ceux-ci résultent autant de la précipitation de vos prédécesseurs à mettre en place une organisation de la fonction RH adaptée à l'ONP (Office national de paye), finalement abandonné, qu'aux perpétuelles modifications structurelles, statutaires et indemnitaires de nos ministères, que les services gestionnaires n'arrivent plus à suivre.

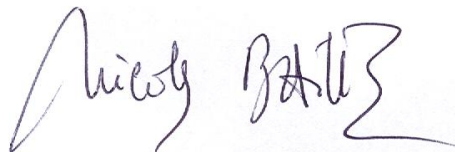
Malgré les mesures de renforcement en effectifs et en moyens qu'avaient demandées la CGT et qui ont été récemment accordées à la sous-direction GAP (gestion administrative et de la paye), celle-ci est encore dans une situation de grande fragilité. Lui imposer dans un délai si bref la maîtrise d'un logiciel nouvellement mis au point, la formation d'agents dont une grande part sont nouveaux et ont déjà de gros efforts d'adaptation à fournir, et la bascule de tous les corps administratifs au RIFSEEP, risque de compromettre la continuité de la rémunération des agents concernés.

La priorité de la DRH doit être de rattraper les retards de gestion et de paiement, et aussi de permettre aux agents partant en retraite de pouvoir déposer leur dossier dans des délais normaux, ce qui est souvent rendu impossible par l'absence de mise à jour de leur situation administrative.

Ainsi la CGT vous demande, Monsieur le Secrétaire Général, de porter auprès de la Fonction publique la demande d'abrogation et à défaut de report d'application du RIFSEEP en jouant franc jeu sur les difficultés de fonctionnement des services RH de nos ministères à tous niveaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de toute ma considération.

Le Secrétaire général
de la FNEE CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille', written in a cursive style.

Nicolas Baille

Copie : M. Cazottes, DRH.